

Reprise des activités

Les vacances d'été se terminent et nous vous annonçons la reprise des activités de l'Association Sportive et Culturelle de Saint André de Seignanx pour la saison 2019-2020.



	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
15h à ...						★ Pétanque 7 Septembre
18h à 20h	Photo numérique 2 Septembre JJ Laiglésia				Futsal 6 Septembre P Lannebère	
18h30 à 20h						
19h à 20h		Gymnastique 3 Septembre N Languette				
20h à 23h 1 fois par trimestre		Oenologie 8 Octobre H Cohéré				
A déterminer		Marche 10 Septembre B Erricalde				
			Taï Chi Chuan 11 septembre V Leduc			
					Informatique 6 Septembre R Laforcade	

L'Adhésion

M Mme Melle

Nom Prénom

Adresse.....

.....CP.....

Ville.....

Téléphone.....

Mail.....@.....

En majuscules

Activité(s) retenue(s)

- Adhésion à l'ASC + Assurance 23€
- Gymnastique 60€ CMA*
- Pétanque 5€ CMA*
- Tai Chi Chuan 60€ CMA*
- Futsal (football en salle) 5€ CMA*
- Marche 10€ CMA*
- Informatique 20€
- Photo numérique 20€
- Oenologie 20€

1 à 3 versement possibles

1- Septembre.....€ 2- Janvier.....€ 3-Mars.....€

3 chèques remis à l'adhésion

à l'ordre de : Association Sportive et Culturelle de St André de Sx

Autorisation de publication de votre image

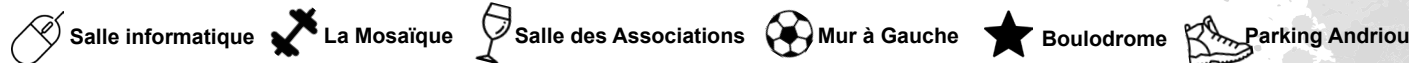
Dans le cadre des activités à l'ASC, nous sommes amenés à réaliser des photos sur lesquelles vous pouvez apparaître. Ces images sont susceptibles d'être utilisées pour une publication sur le bulletin ou le Blog de l'ASC, ainsi que lors de la présentation de diaporamas.

- J'autorise la publication de mon image sur ces supports.
- Je n'autorise pas la publication de mon image sur ces supports.

L'adhérent(e) atteste qu'il ou elle a consulté les **statuts et règlement intérieur** de l'A.S.C. disponibles sur le Blog (www.ascdesas.com) ou en formulaire papier en cas d'absence d'abonnement internet.

L'adhérent(e) s'engage au profond **respect du contenu de ces documents, de l'état d'esprit associatif, ainsi qu'au respect des personnes**. Tout manquement à cet engagement exposera l'adhérent(e) à l'exclusion de l'A.S.C. sur décision du Conseil d'Administration par la voie de son Président.

Date et signature de l'adhérent(e) précédées de la mention manuscrite: **Bon pour acceptation** :



* La fourniture d'un certificat médical d'aptitude de moins d'un mois est obligatoire.